

Rapport du comité de négociations au Congrès du CPSS

De mars à juin 2003, le comité a travaillé à l'élaboration du projet de convention collective. En septembre 2003 nous avons repris les travaux, puis cessé en octobre 2003.

Le 5 juillet 2004 nous avons déposé nos demandes à la partie patronale, telles qu'adoptées lors du dernier CPSS.

Le 21 septembre 2004, la partie patronale nous a déposé ses offres. Il y a eu discussion sur le protocole de libérations du comité de négociation. Un calendrier des rencontres a été élaboré.

La partie patronale nous a suggéré de reprendre la méthode que nous avons utilisée en 1995, soit la méthode de négociation raisonnée. Cette méthode consiste à discuter des problèmes et à trouver la solution et le correctif a y apporté, pour que les deux parties soient gagnantes.

Le 19 octobre 2004, nous avons déposé un document de travail à la partie patronale. Un calendrier de rencontres a été élaboré pour le début 2005.

Le 2 novembre 2004, nous avons discuté du protocole de libérations du comité de négociations et de la facturation de la période antérieure au 15 mai 2004.

Nous avons demandé, à la partie patronale quels étaient les points qu'ils voulaient apporter aux tables locales.

Le 15 novembre 2004, nous sommes revenus sur le protocole de libérations et sur la période antérieure au 15 mai 2004.

La partie patronale nous dépose un CD de leurs offres.

On revient sur les points à discuter à la table sectorielle et ceux à discuter localement. La partie patronale veut que l'on discute de tous les points à la table sectorielle et ensuite ils seront remis au niveau local.

La partie patronale demande des explications sur notre dépôt, mais c'est pour connaître davantage nos positions sur certains points.

Le 23 novembre 2004, nous signons le protocole de libérations, nous avons 3 personnes de libérer par le conseil du trésor. Notre 4^e personne est libérée 15 mois par le conseil du trésor et ensuite, s'il y a lieu, elle sera assumée par le CPSS.

On commence à clarifier nos demandes sur les chapitres 1 et 2 et là, encore on revient sur les points à discuter localement. Rien à faire, donc Jean-Pierre les informe de notre demande de médiation.

Le 22 février 2005, nous rencontrons le médiateur. Celui-ci rencontre les deux parties et ne voit pas quel rapprochement il peut faire puisque les mandats de la table patronale ne sont pas clairs.

Toutefois les deux porte-paroles proposent de reprendre les négociations. Le médiateur se retire, celui-ci a 60 jours pour remettre son rapport et ensuite nous aurons le droit légal à la grève. Ceci nous amène vers le 13 mai 2005.

Le 21 mars 2005, nous déposerons la facturation pour la période antérieure au 15 mai 2004 à notre prochaine rencontre.

Claude dresse un organigramme de notre structure syndicale. Il en profite pour leur annoncer notre plan de mobilisation.

La partie patronale nous présente son organigramme.

Jean-Pierre présente un portrait de nos listes de priorités pour montrer les différences de chacune et appuyer notre demande d'une liste unique de rappel pour tous.

La partie patronale nous présente des statistiques sur l'évolution des effectifs scolaires. Ce dépôt est pour démontrer les baisses de clientèle dans les commissions et amener les offres suivantes :

- souplesse au niveau de la sécurité d'emploi.
- possibilité de recycler le personnel
- plus grande mobilité du personnel (flexibilité au niveau du 50 km)

Un nouveau calendrier a été élaboré. (voir en annexe)

Le 5 avril 2005, nous déposerons la facturation pour la période antérieure au 15 mai 2004 à la prochaine rencontre.

Il y a une présentation sur la politique en adaptation scolaire et les services complémentaires par M. Eddy Dumoulin, consultant en adaptation scolaire.

Nous déposons une lettre concernant les grèves des enseignants. Claude précise que nos membres ne franchiront pas les lignes de piquetage et qu'ils ne feront pas le travail des autres accréditations conformément à l'article 109.1 g du code du travail.

Le 19 avril 2005, nous déposons la facturation pour la période antérieure au 15 mai 2004.

Nous réservons nos commentaires face à la présentation sur l'adaptation scolaire pour les discussions à venir en rapport avec notre dépôt.

La partie patronale nous dépose des statistiques sur les effectifs du personnel de soutien des commissions scolaires de 2000 à 2004. (voir document en annexe)

La partie patronale nous précise ses offres sur :

- nouveau critère d'inclusion au chapitre 10-2.00
- priorité d'une personne salariée mise en disponibilité
- cours en formation professionnelle
- modalités d'attribution des avantages sociaux et des vacances.

L'orientation patronale

L'orientation prise par la partie patronale est de favoriser la mise en œuvre de la réforme en assurant la stabilité des services aux élèves, et en mobilisant l'ensemble du personnel. Pour y arriver, ils veulent :

1. favoriser la stabilité du personnel et des équipes de travail
2. accroître les possibilités de réajuster l'organisation du travail en cours d'année
3. poursuivre la décentralisation de la négociation
4. attribuer les bénéfices proportionnels à la prestation de travail
5. actualiser certaines dispositions de la convention collective
6. préciser les conditions de travail pour certains statuts d'emploi
7. augmenter de 10 à 15 heures la durée maximale du personnel du chapitre 10-2.00
8. permettre l'affectation du personnel en disponibilité à la formation professionnelle
9. permettre d'affecter du personnel à la formation professionnelle peu importe le secteur (adulte ou jeune)
10. attribuer en pourcentage les avantages sociaux et les vacances à certains personnels.

Table centrale

Dépôt gouvernemental

Une convention collective de six (6) ans, une augmentation de 12,6% incluant les augmentations des salaires les primes, les bonifications aux régimes collectifs de retraite et d'assurance, l'équité salariale, les relativités salariales, les réévaluations d'emplois, les vacances et autres congés, etc...

Le conseil du trésor attend la politique du gouvernement sur la conciliation travail/famille. (voir en annexe droits parentaux)

Sur les disparités régionales, le conseil du trésor veut revoir le dossier en formant un comité paritaire.

Concernant les assurances collectives aucune discussion, la seule directive pour le conseil du trésor c'est le statu quo.

Notre orientation est d'obtenir les mêmes conditions de travail pour tous et toutes.

En revoyant entre autres :

- Les conditions de travail des statuts précaires;
- Les droits du syndicat;
- La hausse des congés spéciaux, les congés fériés et les vacances;
- Bonifier les assurances;
- Augmentation des sommes allouées pour la formation et le perfectionnement;
- Voir à établir une politique nationale pour les frais de voyage;
- Les primes;
- Les délais dans le mouvement du personnel;
- Les modalités pour le travail à forfait et la sous-traitance;
- La définition d'ancienneté;
- La clause sur la santé sécurité;
- Revoir la procédure d'arbitrage.

Comme vous pouvez le voir les sujets de discussion se ressemblent, mais les moyens pour y arriver nous semblent, à date, très différents.

Au fur et à mesure de nos rencontres, nous vous informerons du déroulement.

Comité de négociation

Claude Bélanger

Luc Charbonneau

Gaétan Gignac

Diane Roy Cyr

Jean-Pierre Cabana porte-parole